

litige. contrat assurance voiture

Par rouquemousse, le 18/12/2012 à 12:34

j ai eu un accident a tort en octobre2012.vehicule non reparable, epave rachetée par l assurance.je ne compte pas racheter de vehicule mais mon assureur veut que je paye les mensualités de mon ancien vehicule jusqu a l echeance de mon contrat en avril 2013.est ce legal!